

Cabinet du Maire
Service Communication et Relations Extérieures
Relations Internationales
Affaire suivie par M VINCENT
☎ 00 33 (0)4-74-45-70-62 📠 00 33 (0)4-74-22-96-57
relationsinternationales@bourgenbresse.fr

Objet : Demande de subvention 2021

Mesdames, Messieurs, les Chéfs d'Établissement,

La crise sanitaire qui nous a touchés de plein fouet a impacté financièrement tous les acteurs :

- les associations bien sûr, de manière inégale selon les activités, dont le fonctionnement habituel et les manifestations durant ce premier semestre 2020 ont souffert,
- mais aussi les collectivités et la Ville en particulier qui enregistre une perte financière immédiate de 1,2 million d'euros.

Dans ce contexte inédit et difficile, il nous semble indispensable de poursuivre le soutien financier que la Ville apporte aux clubs et associations qui favorisent la cohésion sociale, contribuent largement au rayonnement de notre territoire et complètent l'action institutionnelle.

Nous vous confirmons donc aujourd'hui que le volume global des subventions restera l'année prochaine au niveau de celui de l'année 2020, malgré les conséquences financières que la crise sanitaire a eu sur les finances de la Ville.

Aussi, vous trouverez ci-joint le formulaire destiné à la préparation des échanges de votre association, pour les échanges ayant lieu de janvier à décembre 2021. Je vous prie de bien vouloir le compléter et le renvoyer au Service Relations Internationales **au plus tard le vendredi 9 octobre 2020**, afin d'établir le budget pour l'année 2021. Les demandes déposées en cours d'exercice ne pourront être instruites que de manière très exceptionnelle, ou pour répondre singulièrement à des situations d'urgence.

Je me permets d'insister sur l'importance de répondre avec précisions à tous les renseignements demandés afin que le service Relations Internationales mette à jour les informations vous concernant.

Vous pouvez également solliciter cette aide municipale en téléchargeant le dossier de demande de subventions sur le site de la Ville www.bourgenbresse.fr, et en le retournant à l'adresse suivante :

**Mairie de Bourg-en-Bresse – Service Communication et Relations Extérieures
Place de l'hôtel de Ville - BP 90419 - 01012 Bourg-en-Bresse Cedex**

**Nous vous laissons le soin de transmettre ce courrier
ainsi que le dossier de demande aux professeurs concernés**

- **Comment procéder ?**

⇒ Afin d'éviter un arbitrage de la Ville, les chefs d'établissements sont invités à ne proposer que **deux voyages ou échanges vers l'Europe**.

Afin que votre demande soit prise en compte et d'éviter des relances qui retardent la procédure, je vous prie de bien vouloir envoyer les dossiers concernant les déplacements prévus de **janvier 2021 à décembre 2021**, accompagnés d'un courrier de demande de subvention, à l'attention de Monsieur le Maire, ainsi que des **pièces justificatives correspondantes**. Les demandes déposées en cours d'exercice ne pourront être instruites que de manière très exceptionnelle, ou pour répondre singulièrement à des situations d'urgence.

**Dans le cas d'annulation d'un voyage, il est impératif de le signaler
au service Relations Internationales dans les meilleurs délais.**

Je vous rappelle que la Municipalité privilégie les **échanges** plutôt que les voyages. Elle subventionne, par établissement, **deux voyages ou échanges, en priorité vers les villes partenaires**, à savoir Aylesbury (Angleterre), Namur (Belgique), Yinchuan (CHINE), Parme et San Severo (Italie), Brzeg (Pologne), Meknès (MAROC), El Kef (Tunisie), ainsi **qu'un échange à Bad Kreuznach**.

Concernant la subvention pour le déplacement à Bad Kreuznach, La Ville se réserve le droit de modifier le montant de la subvention en fonction du devis reçu, si celui-ci est inférieur au montant prévu dans les critères.

==> Vous trouverez en pièce jointe, la fiche récapitulative des critères d'attribution.

- **Réceptions en Mairie (à valider lors de la demande selon situation dû au COVID-19)**

La Mairie peut recevoir les homologues étrangers lors d'une réception en Mairie. Ces réceptions sont limitées à une par an et par établissement pour les échanges avec des villes européennes, hors Bad Kreuznach, dont les déplacements bénéficient d'une forte aide financière. **Le choix des réceptions** demandées devra être effectué **en amont** par les établissements scolaires afin d'éviter un choix arbitraire de la part du service.

Afin que votre demande soit prise en compte, je vous remercie de bien vouloir faire part de votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire en précisant :

- le motif de cette demande de réception et le nombre de personnes présentes à la réception,
- la provenance des homologues (nom de l'établissement scolaire et de la ville étrangère),
- les dates exactes, le programme du séjour et le nom des professeurs accompagnateurs (français et étrangers).

Pour vous accompagner dans l'ensemble de votre démarche, le Service Relations Internationales reste bien évidemment à votre entière disposition au **04 74 45 70 62** ou **relationsinternationales@bourgenbresse.fr**.

En vous souhaitant de fructueux échanges et dans l'attente des éléments que vous voudrez bien m'adresser, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, les Chefs d'Établissement, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Maire,
la Maire-Adjointe déléguée à la Culture
et aux Relations Internationales,**

Sylviane CHÈNE



Echange avec Bad Kreuznach (Allemagne)



Relations internationales

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE BOURG

Établissement scolaire

Adresse postale

Téléphone

Fax

Chef d'établissement

Responsable du Jumelage

Adresse personnelle

Téléphone

Portable

Fax

e-mail

Autorisez-vous les service Relations Internationales à communiquer vos coordonnées : **OUI NON**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HOMOLOGUE

Établissement jumelé

Adresse

Téléphone

Responsable du Jumelage

PROJETS

Déplacement prévu à

Du au

(Devis du transporteur et programme du séjour à joindre obligatoirement)

Nombre de participants

Origina

ires de Bourg-en-Bresse

Originaires de Bourg-en-Bresse Agglomération

Accueil de votre établissement homologue à **Bourg-en-Bresse**

Du au

Nombre de participants

Remarques

Merci de compléter voire modifier ces informations et de les transmettre au

Service Relations Internationales – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419

01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

(ou par mail relationsinternationales@bourgenbresse.fr)

au plus tard le vendredi 9 octobre 2020

2021

Formulaire de demande de subvention

Service Relations Internationales

2021

Echanges ou voyages scolaires

(hors échanges avec Bad Kreuznach – cf formulaire dédié)



NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....

.....

TÉLÉPHONE :

FAX :

NOM DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....

NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉCHANGE SCOLAIRE :

PAYS CONCERNÉ PAR L'ÉCHANGE SCOLAIRE :

VILLES CONCERNÉES :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL :

DATE DU DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES :

DATE D'ACCUEIL DES CORRESPONDANTS :

OBJECTIFS DÉTAILLÉS DU VOYAGE :

.....

.....

.....

.....

PROGRAMME DETAILLE DU SEJOUR :
.....
.....
.....
.....
.....

TYPE D'HÉBERGEMENT :
.....

NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS

- ORIGINAIRES DE BOURG-EN-BRESSE :
- ORIGINAIRES DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION :

BUDGET PREVISIONNEL :
.....
.....

Fait à Bourg-en-Bresse, le

Signature du Chef d'Établissement

Autorisez-vous le service Relations Internationales à communiquer vos coordonnées : **OUI** **NON**

==> COMPTE BANCAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT : joindre obligatoirement un RIB ou un RIP
(celui-ci doit correspondre au bénéficiaire de la subvention)

Document à retourner dûment complété à l'adresse suivante :

SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90419
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
relationsinternationales@bourgenbresse.fr
Tel : 04 74 45 70 62

AVANT LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2020

Formulaire de demande de subvention

Service Relations Internationales

2021

Echanges ou voyages scolaires (hors échanges avec Bad Kreuznach – cf formulaire dédié)

2

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....

.....

TÉLÉPHONE :

FAX :

NOM DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....

NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉCHANGE SCOLAIRE :

PAYS CONCERNÉ PAR L'ÉCHANGE SCOLAIRE :

VILLES CONCERNÉES :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL :

DATE DU DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES :

DATE D'ACCUEIL DES CORRESPONDANTS :

OBJECTIFS DÉTAILLÉS DU VOYAGE :

.....

.....

.....

.....

PROGRAMME DETAILLE DU SEJOUR :

TYPE D'HÉBERGEMENT :

NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS

➤ ORIGINAIRES DE BOURG-EN-BRESSE :

➤ ORIGINAIRES DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION :

BUDGET PREVISIONNEL :

Fait à Bourg-en-Bresse, le

Signature du Chef d'Établissement

Autorisez-vous le service Relations Internationales à communiquer vos coordonnées : **OUI NON**

==> COMPTE BANCAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT : joindre obligatoirement un RIB ou un RIP
(celui-ci doit correspondre au bénéficiaire de la subvention)

Document à retourner dûment complété à l'adresse suivante :

**SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90419
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
relationsinternationales@bourgenbresse.fr
Tel : 04 74 45 70 62**

AVANT LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2020

Conditions d'attributions des subventions

La Ville de Bourg-en-Bresse subventionne 2 projets par établissements par an (Hors Bad Kreuznach) .

Établissements scolaires

Subvention pour déplacement en Europe

Voyage scolaire	Somme forfaitaire de 780 €
Échange scolaire	Somme forfaitaire de 980 €

Aucun voyage hors Europe ne sera subventionné à l'exception de ceux engagés avec nos villes partenaires par exemple El Kef en Tunisie.

Justificatifs : Liste nominative des participants et programme

Subvention pour déplacement à Bad Kreuznach

La Ville subventionne 1 projet par établissement et par an en direction de Bad Kreuznach.

Transport pris en charge à hauteur de **3 530 €** maximum sur présentation du devis ainsi que de la liste nominative des participants. Justificatif (facture du transporteur ou de l'organisme) à transmettre au service Relations Internationales au retour du séjour.

Le Service Relations Internationales prend en charge l'hébergement du chauffeur soit, une nuitée à l'aller et une nuitée au retour avec un repas par jour et le petit-déjeuner.

Justificatifs : Devis, liste nominative des participants et programme. A l'issue du séjour, la facture doit être transmis au service RI.

Attention, il est indispensable que les transporteurs consultés incluent dans leur devis la prise en compte des ceintures de sécurité, la Ville conditionnera le versement des subventions au respect des normes de sécurité.

Les conditions restent les mêmes : vous êtes libres de choisir votre transporteur et votre moyen de locomotion pour vous rendre à Bad Kreuznach.

Associations jumelées

Une année sur deux, les associations burgiennes se rencontrent à Bad Kreuznach ou à Bourg-en-Bresse.

➤ Déplacement

Déplacement à Bad Kreuznach			
FREQUENCE	MOYEN DE TRANSPORT	SUBVENTION FORFAITAIRE	REMARQUES
Tous les 2 ans	Au choix (car, train) Car loué auprès d'un transporteur professionnel avec chauffeur (au minimum 25 participants)	A hauteur de 2 000 € maximum sur présentation de la facture	<i>A réserver et à payer directement par l'association, ceintures de sécurité obligatoires</i> Liste nominative des participants, programme et devis. A l'issue la facture de transport est à transmettre au service
	Véhicule particulier privé	35,00€ par personne	Liste nominative des participants et tickets de péage à transmettre au service
	Location de véhicule (ex : minibus)	50,00 € par personne	<i>A réserver et à payer directement par l'association, ceintures de sécurité obligatoires</i> Liste nominative des participants, programme et facture du transport à transmettre au service

➤ Accueil

Accueil de vos homologues allemands à Bourg-en-Bresse			
FREQUENCE	HEBERGEMENT DU CHAUFFEUR	SUBVENTION FORFAITAIRE	REMARQUES
Tous les deux ans	Nuitées + petits déjeuners + un repas par jour réservé et pris en charge par le service Relations Internationales	15,00€ par personne accueillie	Liste nominative des participants à transmettre au service Relations Internationales

Associations non jumelées

Prise en charge de **25 % du prix du déplacement** à hauteur maximale de 1 000 € (transport aller-retour), sous condition de réciprocité dans les échanges et que celui-ci concerne une de nos villes partenaires (hors Bad Kreuznach), à savoir Aylesbury (Angleterre), Parme et San Severo (Italie), Brzeg (Pologne), El Kef (Tunisie), Namur (Belgique).

Justificatifs : Devis, liste nominative des participants et programme. A l'issue du séjour, la facture doit être transmise au service RI.